

Injonction n°2021-GCP-027-2 portant sur les RIPH menées au sein de l'Institut hospitalo-universitaire - Méditerranée Infection situé à Marseille (13) par des investigateurs de l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille

Injonction n° 2021-GCP-027-2 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au sein de l'Institut hospitalo-universitaire - Méditerranée Infection situé à Marseille (13) par des investigateurs de l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille

Situation régularisée le 26/10/2023